

Résumé des mandats

Congrès de l'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante (ASSÉ) Tenu les 1^{er} et 2 septembre 2007 au Cégep de Saint-Laurent

Ordre du jour

- 0.0 Ouverture
- 1.0 Procédures
 - 1.1 Praesidium
 - 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
 - 1.3 Lecture et adoption du procès-verbal
- 2.0 Caucus procédures et rôle des délégué-e-s
- 3.0 Finances
- 4.0 Femmes
- 5.0 Coalition de grève
 - 5.1 Principes
 - 5.2 Structures
 - 5.3 Finances
- 6.0 Plan d'action
- 7.0 Élections
- 8.0 Avis de motion
 - 8.1 Traitement des avis de motion
 - 8.2 Dépôt des avis de motion
- 9.0 Varia
- 10.0 Levée

Lecture et adoption du procès-verbal

1. L'adoption du procès-verbal du Congrès annuel des 28 et 29 avril 2007.

Finances

1. Que les revenus du poste budgétaire « Fonds des arrêté-e-s » 2007-2008 comprennent les contributions monétaires provenant de l'utilisation externe du photocopieur et toute autre contribution provenant de futures activités d'autofinancement ou de dons pour le fonds.
2. L'adoption des modifications aux prévisions budgétaires 2007-2008 (voir annexe). D'ajouter 2 000 \$ au poste « Ultimatum et express » et de le retrancher du poste « Nouveaux Conseils Régionaux ».

Femmes

1. Que les associations membres de l'ASSÉ se renseignent sur le nombre de parents-étudiants bénéficiant des services du CPE ayant un lien avec leur institution post-secondaire.
2. Considérant notre revendication sur les systèmes de service de garde qui touchent directement les parents-étudiants;
Considérant la méconnaissance sur la situation des parents-étudiants;
Considérant que le Conseil du statut de la femme a demandé en 2004 au Ministère de l'Éducation :

1- De connaître la situation des étudiantes enceintes et des mères aux études, leurs besoins et leurs attentes à l'endroit du système d'éducation;

2- De déterminer dans quelle mesure la maternité est un facteur d'abandon des études à tous les niveaux d'enseignements.

Que les associations membres poussent leur administration à faire un recensement pour connaître le nombre de parents-étudiants (ou mères enceintes) au sein de leur établissement scolaire.

3. Que soit entamée une réflexion au sein des exécutifs locaux sur la place que devraient prendre les points « femmes » pendant les Congrès de la grève. Qu'en ce sens, le prochain Congrès prenne position.

Coalition de grève

Principes

1. Que pour la grève générale illimitée à l'automne 2007, l'ASSÉ ouvre sa structure pour former une coalition qui admettrait toutes les associations étudiantes ayant adopté la plateforme de revendications de la campagne « Pour un réinvestissement, pas n'importe comment! » :

- Pour la gratuité scolaire à tous les niveaux;
- Pour l'amélioration des ressources et services en éducation postsecondaire dans une perspective d'éducation de qualité, libre de l'intervention du privé;
- Pour la promotion l'accessibilité et la flexibilité d'un système de garde public dans les institutions d'éducation postsecondaire incluant des horaires de garderie adaptés aux horaires de cours dans le but d'assurer une conciliation étude-famille.

2. Que la coalition admette aussi dans ses rangs les associations étudiantes ayant comme revendication :

- La réduction de la facture étudiante dans une perspective de gratuité scolaire;
- Pour l'amélioration des ressources et services en éducation postsecondaire dans une perspective d'éducation de qualité, libre de l'intervention du privé;
- Pour la promotion l'accessibilité et la flexibilité d'un système de garde public dans les institutions d'éducation postsecondaire incluant des horaires de garderie adaptés aux horaires de cours dans le but d'assurer une conciliation étude-famille.

3. Que les revendications mises de l'avant par la coalition soient celles de la plateforme « Pour un réinvestissement, pas n'importe comment! » :

- Pour la gratuité scolaire à tous les niveaux;
 - Pour l'amélioration des ressources et services en éducation postsecondaire dans une perspective d'éducation de qualité, libre de l'intervention du privé;
 - Pour la promotion l'accessibilité et la flexibilité d'un système de garde public dans les institutions d'éducation postsecondaire incluant des horaires de garderie adaptés aux horaires de cours dans le but d'assurer une conciliation étude-famille;
- et parallèlement l'abolition de la loi 43.

4. Que la coalition ait comme principes de base :

- Un fonctionnement basé sur les décisions prises en assemblée générale;
- Que toute négociation auprès de l'État soit basée sur la construction d'un rapport de force face au gouvernement; que notre lutte soit basée sur la mobilisation;
- Un refus du lobbyisme; notre but n'étant pas d'être conciliants et conciliantes, mais d'obtenir

satisfaction de nos revendications;

- Pour une diversité et une escalade des moyens de pression, en laissant l'autonomie aux assemblées générales de participer aux actions qu'elles désirent.

Structures

1. Que les associations étudiantes ayant un mandat de consultation en assemblée générale sur la grève générale illimitée aient un droit de vote au Congrès de la coalition.

2. Que les assemblées générales soient consultées sur la structure de coalition suivante :

Que toute association étudiante faisant une consultation ou une assemblée générale de grève ait droit de vote à la coalition.

Suite au vote de grève :

- Si une association étudiante, membre ou non de l'ASSÉ, vote pour une grève générale illimitée ou une grève reconductible, elle conserve son droit de vote jusqu'à la fin de la coalition, même si la grève n'est pas reconduite au local.

Ces associations étudiantes contribueront financièrement à la coalition après leur vote de grève.

- Si une association étudiante non-membre de l'ASSÉ vote contre la grève générale illimitée ou une grève reconductible, elle n'a ni le droit de vote ni d'obligation à contribuer financièrement à la coalition.

- Si une association étudiante membre de l'ASSÉ vote contre la grève générale illimitée ou une grève reconductible, elle conserve son droit de vote jusqu'à la fin de la coalition et son obligation à contribuer financièrement à la coalition, via les cotisations à l'ASSÉ.

Finances

1. Que les assemblées générales soient consultées sur la proposition suivante :

Toute association désirant joindre la coalition devra signer un contrat avec l'ASSÉ contenant les points suivants :

- Suite aux votes de grève, que les associations étudiantes aient payé une cotisation de 1,50 \$ par membre pour avoir leur droit de vote;

- Qu'à la fin de la grève, une redistribution des trop-perçus soit faite au prorata des membres de la coalition;

- En cas de budget déficitaire, que les dépenses soient équitablement partagées selon le prorata de l'ensemble des associations étudiantes de la coalition;

- Que les associations étudiantes étant incapables de payer puissent prendre un arrangement avec le Conseil exécutif.

Plan d'action

1. Que le plancher de déclenchement de la grève soit de 7 associations étudiantes représentant au moins 25 000 membres partageant la plateforme de l'ASSÉ.

2. Que le Congrès de l'ASSÉ invite les associations étudiantes à tenir des assemblées générales de déclenchement de la grève dans la semaine du 15 octobre 2007.

3. Que le camp de formation régulier d'automne se déroule durant la fin de semaine du 21 au 23 septembre 2007.

Élections

1. Élections à l'unanimité de :

Jean-François Filiatrault au poste de Secrétaire aux finances du Conseil exécutif

Myriam Villeneuve au Comité à la mobilisation

Alex Desrochers au Comité à la mobilisation

Julien Vadeboncoeur au Comité journal

Avis de motion

1. De rajouter : « La gardienne ou le gardien du senti a droit de proposition dans le Congrès, mais strictement sur des questions d'encadrement : proposition de caucus non-mixtes, proposition de plénière et de pause. » avant « Créer la fonction de gardien et gardienne du senti pour le Congrès; Que soit accordé un tour de parole prioritaire à la personne désignée comme gardien ou gardienne du senti afin que tout problème soit réglé rapidement. » de la position adoptée lors du Congrès d'orientation de novembre 2005.

2. À l'Article 15 du Nouveau code des règles de procédure – Considérations générales, de la section A) Propositions ordinaires, du Chapitre 3 : Les propositions : Ajouter : Article 15.1 : Chaque proposition dûment appuyée peut être présentée pour un laps de temps restreint (sans proposition privilégiée pour la définir, le praesidium considère qu'il est de 1 minute 30 secondes) par la délégation qui l'a proposée. Cette présentation n'est pas une intervention régulière. Elle vise strictement à éclaircir le Congrès sur les modalités de la proposition afin que les tours de paroles subséquents ne soient pas hors d'ordre. En ce sens, elle n'est pas comptabilisée dans les tours de paroles.

3. À l'Article 27 du Nouveau code des règles de procédure – Considérations générales, de la section D) Les propositions privilégiées, du Chapitre 3 : Les propositions : Que le caucus non-mixte devienne le point m) et que, conséquemment, on décale l'ordre tel que prévu.

4. À l'Article 9 des Statuts et règlements : Composition et définition, du Chapitre 3 Congrès : Que soit ajouté au point 2 : « Une délégation peut faire une rotation (à concurrence de deux personnes) entre deux jours de Congrès, en autant qu'elle respecte les autres modalités et qu'elle en informe le praesidium. » après « La délégation doit être composée d'au moins une femmes et aucune délégation ne doit être composée de plus de deux hommes. »

Varia

1. Motion gros câlin à l'AECSL pour nous avoir accueillis.

2. Motion soleil à l'AGEBdeB et l'AEMSP-UQAM pour leurs connaissances des procédures.

3. Motion gros câlin au praesidium : Mathieu Jobin à l'animation, Valérie Soly au secrétariat, Louis-David Lalancette-Renaud et Martine Poulin comme gardien et gardienne du senti et Geneviève Paquette à la prise des tours de parole.

4. Motion gros câlin à l'ASSÉ parce qu'elle lave plus blanc que les coalitions de la concurrence.

5. Motion très très très très très gros câlin à Valérie Soly pour ses 5 années d'incroyable travail à l'ASSÉ.

6. Motion gros câlin aux membres du Comité femmes pour leur travail de cet été.